



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 novembre 2020 à 20 heures 00 minutes
Salle des fêtes

Présents :

M. BERTHEZ Bernard, Mme GRIFFAUT Colette, M. GRIFFAUT Pierre-Alexis, Mme LAPLAIGE Patricia, M. LAPLAIGE Jean-Claude, Mme LEBLANC Béatrice, M. LEGRAND Michel, M. LOPES RODRIGUES Vitor, Mme LUQUOT Cécile, Mme PAMPLUME Maryline, Mme PERRET Claire, M. ROUSSELET Didier, M. TANGUY Guillaume, Mme THUILLIER-JULIEN Isabelle, M. TUBEUF Patrice

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme LUQUOT Cécile

Président de séance : M. LAPLAIGE Jean-Claude

1 - désignation secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à l'appel, le conseil étant au complet, le Quorum est atteint puis à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cécile LUQUOT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2 - Approbation du compte rendu séance du 18-09-2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2020.

3 - Commission de contrôle des listes électorales

Désignation des membres au sein des commissions contrôle des listes électorales des communes de plus de 1000 habitants :

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

- Cécile LUQUOT
- Didier ROUSSELET
- Pierre-Alexis GRIFFAUT

2 conseillers municipaux (liste d'opposition)

- Patrice TUBEUF
- Béatrice LEBLANC

1 conseiller municipal suppléant

- Isabelle THUILLIER JULIEN

4 - Rémunération régisseur régie de cantine et périscolaire D-2020-8-1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 ;

Vu la délibération en date du 30/01/2020 décidant la création d'une régie de recettes unique pour l'encaissement de la restauration et de l'accueil périscolaire,

Vu le dernier arrêté de nomination des régisseurs en date du 06 février 2020,

Le Maire expose à l'assemblée que la rémunération des régisseurs n'a pas été explicitement évoquée dans la délibération de la création de la régie et que de ce fait le paiement pourtant acté dans l'arrêté de nomination risque de bloquer le règlement de ces indemnités en fin d'année,

Il convient donc de régulariser la situation par cette délibération,

Considérant qu'il convient donc de régulariser la situation par cette délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de régulariser et d'acter par la présente que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Que le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Décision modificative N°4 : École primaire D-2020-8-2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative N°4 de la façon suivante :

DI 21318	opération 233	- 3100€	
DI 2135	opération 225		+ 3100€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5bis - Décision modificative N°5 : SMEP D-2020-8-3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative N°5 de la façon suivante :

DF 615231	- 456.80€	
DF 65548		+ 456.80€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - SMEP de la Brie des 2 Morin - inscription budgétaire D-2020-8-4

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 ;

Vu le courrier de la trésorerie de Coulommiers en date du 05/10/2020 ;

Vu la suspension de paiement du centre des finances publiques de Coulommiers car la dépense n'a pas été prévue au budget au compte 65548 ;

Vu la délibération D-2020-8-3 de décision modificative N°5 : SMEP de la façon suivante :

DF 615231	- 456.80€	
DF 65548		+ 456.80€

Considérant le besoin de créer une inscription budgétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité l'inscription budgétaire pour le SMEP de la Brie des 2 Morin d'un montant de 456.80€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Projet CAP SOLIDARITE - Extension réseau ENEDIS-2020-8-5

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 ;

Vu le courrier de ENEDIS en date du 03 juin 2020 en réponse à la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme du PC 077 512 20 00001 informant qu'une contribution financière est due par la CCU à ENEDIS selon le barème en vigueur, soit d'un montant total HT de 7 428.93€ ;

Vu l'ordre de service de la commune de Villeneuve-sur-Bellot en date du 15 octobre 2020 pour le paiement par mandat administratif d'un montant total HT de **7 428.93€** à **ENEDIS**

Vu le courrier de **CAP SOLIDARITE** en date du 8 octobre 2020, confirmant la prise en charge de cette dépense par remboursement à la commune de Villeneuve-sur-Bellot ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ à l'unanimité** les travaux d'extension de réseau **ENEDIS** avec contribution financière due par la **CCU** d'un montant total HT de **7 428.93€**

VOTE : Adopté à l'unanimité

8 - Cimetière - Achat columbarium D-2020-8-6

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16;

Vu le devis définitif de la société **GRANIMOND** pour l'achat d'un columbarium de 10 cases et d'un cavotin pour le jardin du souvenir d'un montant net TTC de **6 372.60€**;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter 1 nouveau columbarium ainsi qu'un cavotin pour le jardin du souvenir ;

Considérant que la société **GRANIMOND** propose le même style de columbarium ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ à l'unanimité** le devis de la société **GRANIMOND** d'un montant total net TTC de **6 372.60€**

VOTE : Adopté à l'unanimité

9 - ID77 - Représentant de la commune de Villeneuve-sur-Bellot D-2020-8-7

Adhésion au Groupement d'intérêt public ID 77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Exposé des motifs :

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régie par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 ».

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ et DECIDE à l'unanimité :**

Article 1 : d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »

Article 2 : d'approuver la convention constitutive jointe en annexe, sous réserve de son approbation par le Préfet de Département.

Article 3 : d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

Article 4 : de désigner Monsieur Jean-Claude LAPLAIGE comme représentant de la commune de Villeneuve-sur-Bellot, au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - ANNULE ET REMPLACE D-2020-5-32 - COVALTRI - Changement de délégués D-2020-8-8

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16;
Vu la délibération D-2020-5-32 désignant les délégués pour COVALTRI 77;
Vu l'exposer de M. Le Maire demandant la modification des délégués pour COVALTRI 77;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE à l'unanimité d'annuler** la délibération **D-2020-5-32** et de remplacer par celle-ci, stipulant la modification du délégué titulaire pour **COVALTRI 77** de la façon suivante ;

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Michel **LEGRAND**

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Didier **ROUSSELET**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - ENS - Accord subvention du Département 77

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'évolution du dossier d'aménagement de la zone ENS et de l'accord du Département de Seine et Marne pour une subvention à hauteur de 50% de la dépense envisagée.

12 - CC2M - Gymnase inauguration

Le Maire indique que la rénovation du gymnase des Creusottes par la CC2M est terminée, que le plateau d'EPS Communal mis à la disposition des entreprises pendant les travaux a été remis à l'état d'origine et qu'il serait utile de l'aménager en concertation avec les responsables du collège pour une meilleure utilisation par les collégiens.

13 - Acquisition bâtiment des services techniques de l'État

Le Maire fait savoir qu'il a signé l'acte d'achat du bâtiment des services techniques appartenant à l'état, 27 rue du Neubourg, et qu'il serait nécessaire d'y envisager des travaux de sécurité.

14 - Trésor Public - État des impayés

Le Maire donne lecture des impayés concernant la cantine scolaire et des taxes d'assainissement collectif.

15 - Collège Les Creusottes - Service Civique

Le Maire fait savoir que le collège Les Creusottes s'implique dans le dispositif national de recrutement de volontaires en service civique et se propose d'accueillir un jeune dans les conditions fixées par la loi.

16 - QD séance du 06-11-2020

- Manifestations municipales

Décisions prises de maintenir ou annuler les manifestations municipales à venir pendant la crise sanitaire.

- 11 novembre : restreint à 6 personnes - maintenu
- Repas des anciens - annulé ; mais distribution des bons de fin d'année maintenue.
- Distribution des jouets en maternelle - maintenue.
- illuminations du village avec le sapin - maintenues.
- Marché de Noël - annulé.
- Vœux du Maire - annulés
- Journal municipal de décembre 2020 - maintenu.

- Investissements 2020

Les travaux de voirie concernant l'allée du cimetière, le hameau des Fans et la rue de la Pisciculture sont toujours dans l'attente de l'accord de la subvention du Département de Seine et Marne (contrat FER).

En ce qui concerne les travaux de voirie sur la route de Fontaine Robert à 2 endroits très dégradés, des devis seront demandés pour dépense mise au budget 2021.

Le Maire fait remarquer que les peintures de route ont été refaites et que les panneaux de signalisations routières et miroirs à remplacer seront prochainement posés.

Une discussion est engagée pour envisager l'achat de l'ancienne épicerie appartenant aux coopérateurs de champagne et la vente de l'ancien secrétariat de Mairie, rue de la Couture.

- Communication

Le Maire donne lecture des devis proposés par la société Lumiplan pour des travaux de mise aux normes du panneau lumineux, et propose d'étudier la possibilité de mettre en place un dispositif d'alerte à la population via les téléphones portables.

- Achat

M. LEGRAND demande l'achat d'un nettoyeur haute pression pour le personnel technique, l'ancien étant hors d'usage.

- Syndicat de secrétariats

Le Maire fait savoir au conseil que le syndicat est dans l'attente d'une DGS (directrice générale des services) dont la prise de fonctions est prévue pour le 26 novembre prochain et des problèmes liés à la régie cantine.

- Travaux

Le Maire indique :

- l'assureur a indemnisé la commune concernant les piliers de l'Eglise dont les travaux de reconstruction restent à programmer.
- que le panneau directionnel pour le collège a été refait au Champ Charron.
- que les toitures de l'école maternelle (dortoir, chaufferie et cantine) sont terminées.
- que les travaux liés au vandalisme du préfabriqué sont également terminés, et que l'on reste dans l'attente du remboursement total par l'assureur.

- Commerces

Concernant le commerce de proximité, la municipalité est inquiète suite à la fermeture administrative due à la crise sanitaire de la boutique de fleurs et du salon de coiffure.

- Divers

M. LEGRAND fait part de dégradations de voirie dues à la sécheresse, notamment route de Fontaine Robert.

M. GRIFFAUT demande un référent pour le comité de pilotage PLUI de la communauté de communes CC2M.

Mme PAMPLUME fait part des incivilités récurrentes dans le centre bourg.

Mme LUQUOT rend compte des réunions SIANE et S2E77.

M. RODRIGUEZ remercie le personnel communal pour l'entretien des abords des propriétés notamment route de Montflageol.

M. BERTHEZ rend compte des réunions du SIVU de gendarmerie, du Syndicat Aval du Petit Morin, et du pôle santé de la CC2M.

M. TUBEUF rend compte de l'entrevue avec la principale du Collège Les Creusottes pour la mise en place

d'un conseil des jeunes.

Mme LAPLAIGE fait part des projets de la CC2M en ce qui concerne la jeunesse intercommunale au niveau sportif et culturel.

Mme GRIFFAUT propose de voir avec des bénévoles pour le nettoyage des allées du cimetière en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Fait à VILLENEUVE-SUR-BELLOT
Le Maire,
Jean-Claude LAPLAIGE

